

RÈGLEMENT CONCOURS PHOTOS 2022

Le concours est ouvert aux personnes participant à l'exposition ou non, il ne sera accepté qu'une seule réalisation par auteur.

- **LE THÈME** proposé pour cette année est : **« HUMOUR »**

- **LA PHOTOGRAPHIE** : **FORMAT 30 X40**

- **PRÉSENTATION** : **Sous-verre 30x40, (sans cadre)**

Système d'accrochage solide (pas de crochet, pas d'accrochage)

- **Pour un jugement équitable, pas de signes distinctifs.** Nom et Prénom, au verso du sous-verre.

Chaque photographe est propriétaire de ses images, ce qui n'engage en aucun cas la responsabilité de l'Association RIAGE.

- Une Commission d'éthique refusera les Œuvres portant atteinte à la bonne tenue du Salon.

- **RETRAIT DES PHOTOS** : **Dimanche 6 Novembre 2022**

Le décrochage des photos se fera après l'annonce du prix public à **18h30** et clôturera ce salon photographique 2022

RIAGE - Le Président *Michel-Claude BLANCHETON*

SALON DE Parçay-Meslay du 29 Octobre au 6 Novembre 2022

Fiche d'Inscription individuelle à retourner à **Annie BLANCHETON 2,rue de la doucinière**
37210 Parçay-
Meslay

Pour le 1 Octobre 2022

NOM

Prénom :

TEL

Courriel :

TITRE DE LA SÉRIE (4 PHOTOS sur un même thème)

CONCOURS
« HUMOUR »

Participation
OUI NON

Rayez la mention inutile

Le Signataire dégage l'Association **RIAGE** de toutes responsabilités en cas de vol, détérioration, incendie, perte etc...pouvant survenir à ses œuvres. Le Salon est muni d'un système de Sécurité la nuit, et de Permanences aux heures d'ouvertures.

DATE :

Règlement : Lu et approuvé.

Signature